

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	31 (1923)
Heft:	11
Artikel:	Insignes de grades pour les colonnes de la Croix-Rouge
Autor:	Rikli
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-682733

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

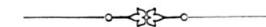
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'habitants ont souffert. Deux cent mille ont péri. A l'heure qu'il est, un million de personnes ont, les unes pour toujours, évacué la région. Les deux tiers des habitations de Tokio, les neuf dixièmes de celles de Yokohama sont effondrées et brûlées. Le système d'adduction des eaux et du gaz est détruit. Le réseau électrique n'existe plus. A Tokio seulement, le feu a consumé sept millions d'hectolitres de riz. Les réservoirs de pétrole ont sauté. Les voies de communication sont à l'état de souvenir. Dans un rayon de cent kilomètres, le rail est tordu, comme broyé par l'étreinte d'un géant. Les stations, les amas de décombres, les tunnels, entr'ouverts, les ponts, au fond des ravins. Sur le littoral, même tableau. Dans les quartiers bas, vous lisez la trace successive du séisme, de l'incendie, du raz de marée. Les quais sont rassés. Ce qui restait encore des entrepôts et des chantiers navals a été repris par la vague. La base de Yokosuka n'est plus. Les premières unités de la flotte japonaise, l'orgueil de la nation, sont au fond des eaux. La nuit, l'obscurité inquiétante du côté de la mer. Les nombreux feux de toute couleur en bordure de la côte se sont abîmés dans les flots.

Il a fallu parer d'abord au plus pressé; toutes les flottes du Pacifique ont été mobilisées pour transporter au Japon des secours en vivres, en médicaments, en matériel de campement.



Insignes de grades pour les colonnes de la Croix-Rouge

Le Comité central de la Croix-Rouge a pris les dispositions suivantes au nom de la Direction, après entente avec le médecin en chef de l'armée, en ce qui concerne les changements apportés aux insignes des grades.

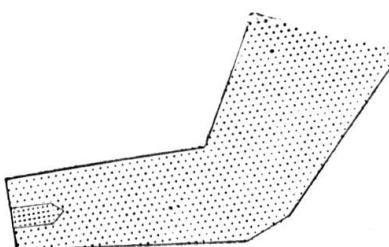
L'insigne du grade reste le même que jusqu'ici, soit un liséré or avec bordure

Des milliers de tonnes de céréales, de riz en particulier — nourriture nationale de la population nipponne — ont été chargées dans les ports de la Chine, de l'Australie, des Etats-Unis et du Canada. Mais les transports ont pris du temps, et c'est par milliers que les malheureux Japonais, à demi vêtus, sans abris convenables, sans couvertures, attendent de pouvoir manger à leur faim!

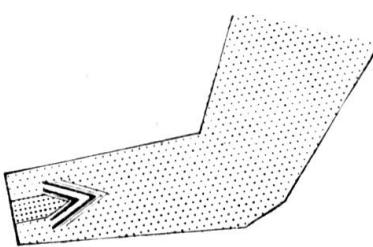
Les Croix-Rouges du monde entier se sont émues; elles ont demandé à la Croix-Rouge japonaise — si merveilleusement organisée — quels envois seraient les plus utiles. Il leur fut répondu que l'argent nécessaire à acheter l'indispensable sur place — c'est-à-dire dans les contrées peu ou point touchées par le sisme — serait accepté avec reconnaissance, ainsi que des étoffes, des couvertures et du matériel de construction. Dès lors la plupart des sociétés de la Croix-Rouge ont fait des envois ou bien ont organisé des collectes en faveur des victimes de l'Extrême-Orient, de sorte qu'une fois de plus la grande solidarité internationale, apanage des sociétés de la Croix-Rouge, viendra en aide à ces populations si cruellement éprouvées.

Car de nos jours, la Croix-Rouge n'est plus seulement l'emblème de la charité au milieux des combats, mais du secourisme entre les nations, toutes les fois que se déclenche une catastrophe quelconque.

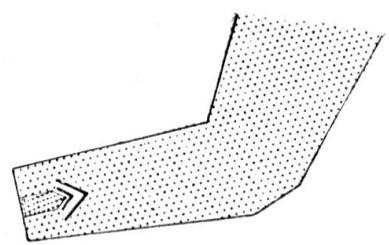
bleue (largeur 1 cm.). Dès le grade de sergent et au-dessus, l'insigne comprend en outre un galon d'or de 3 mm. de largeur.



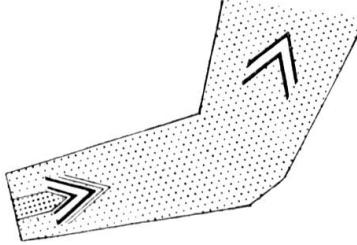
Soldat:
Pas d'insigne
de grade.



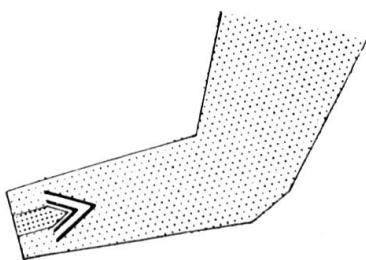
Sergeant:
Liséré d'or
avec galon de
30 cm. à
l'avant-bras.



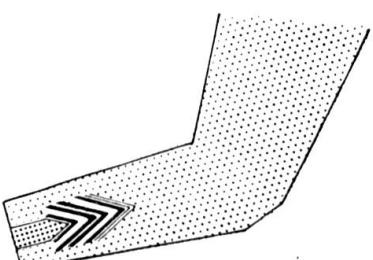
Appointé:
Liséré d'or
de 15 cm. à
l'avant-bras.



Fourrier:
Liséré d'or
et galon de
30 cm. à
l'avant-bras ;
galon or
de 30 cm.
au bras.



Caporal :
Liséré d'or
de 30 cm. à
l'avant-bras.



**Sergeant-
major:**
Double liséré
d'or de 30 cm.
et galon à
l'avant-bras ;
pattes
d'épaules en-
tourées du
galon or.

Nous prions les colonies de faire opérer les changements nécessaires aux uniformes des gradés, et nous rappelons qu'aux termes du § 37 des « Prescriptions », les insignes de grade de l'armée ne sont pas autorisés pour les colonies.

Septembre 1923.

Le médecin en chef de la Croix-Rouge :

Colonel RIKLI.



En faveur de la caisse de secours de l'Alliance suisse des samaritains

Le Comité directeur de l'Alliance suisse des samaritains, ensuite des expériences faites lors de l'épidémie de grippe de 1918, s'est préoccupé de trouver les moyens

de venir en aide aux samaritains victimes de leur dévouement et d'assurer à l'avenir le personnel sous ses ordres contre les risques qu'il peut courir dans l'exercice